

## DÉLIBÉRATION

**Séance du Conseil communautaire en date du lundi 26 janvier 2026**

*Convocation en date du lundi 19 janvier 2026*

<b>Objet</b> : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Modification de droit commun n°3 - Ouverture à l'urbanisation de la zone AU2Ee Les Soufflantes à Escaudain	
<b>N°</b> : D26029	<b>N°Acte</b> : 2.1
<b>Projet de territoire</b>	Engagement 3 - Accompagner les conversions et la résilience

Rapporteur : M. Aymeric ROBIN - Président de La Porte du Hainaut chargé des transitions, de l'aménagement et des mobilités

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable  
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain  
Service Aménagement Du Territoire

---

**Présidence de** : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance** : M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice** : 90

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés** : 83

**Membres présents** : 66

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Emmanuel CHERRIER (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-

VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDI (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire

**Membres absents excusés avant donné pouvoir : 17**

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a donné pouvoir à Mme Any BROWERS (BOUCHAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES), M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN), M. Jean-Paul COMYN (HERIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (MASTAING), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN), M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT)

**Membres absents excusés : 7**

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Youssef FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (DENAIN), Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN), M. Jean-François DELATTRE (HASPRES), M. Eddy ZDZIECH

(RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°3 « Accompagner les conversions et la résilience »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/029 en date du 18 janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°23/098 en date du 3 juillet 2023 relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2Ee Les Soufflantes à Escaudain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°23/226 en date du 11 décembre 2023 fixant les modalités de concertation de la Zone d'Aménagement Concerté Les Soufflantes à Escaudain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°24/126 en date du 8 juillet 2024 relative au bilan de la concertation préalable de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activités Les Soufflantes à Escaudain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°24/127 en date du 8 juillet 2024 approuvant les modalités de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) du Parc d'Activités Les Soufflantes à Escaudain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°24/266 en date du 16 décembre 2024 relative au lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour le Parc d'Activités Les Soufflantes à Escaudain,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°25/234B en date du 15 décembre 2025 relative à l'installation d'un centre de données numériques sur la Zone d'Activités Les Soufflantes-Escaudain-Lourches,

Vu l'arrêté du Président n°26/011 en date du 23 janvier 2026 prescrivant la procédure de modification de droit commun n°3 du PLUi de La Porte du Hainaut,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Transitions, Aménagement et Mobilités' en date du 12 janvier 2026,

La Porte du Hainaut met en œuvre son Projet de Territoire, notamment l'engagement n°3 « Accompagner les conversions et la résilience » grâce à l'accueil d'activités novatrices à forte valeur ajoutée. Dans ce contexte, La Porte du Hainaut prévoit l'accueil d'un centre de données numériques sur le territoire suivant les modalités inscrites dans la délibération visée ci-dessus.

Ainsi, La Porte du Hainaut souhaite engager une modification de droit commun du PLUi afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation du site « Les Soufflantes », labellisé France 2030 et situé sur la commune d'Escaudain. Ce site, qui sera desservi par une puissance électrique de 700 MW, est pertinent pour l'accueil d'un Datacenter structurant au niveau national.

À travers cette évolution du PLUi, La Porte du Hainaut souhaite poursuivre la requalification de la friche laissée par Usinor sur un périmètre de 40 hectares dont l'intercommunalité est propriétaire à hauteur d'environ 33 hectares.

La zone dite « Les Soufflantes » a été classée en zone à urbaniser AU2Ee, car initialement considérée comme insuffisamment équipée en termes de réseaux. Celle-ci ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'à la suite d'une procédure d'évolution du PLUi.

Cette procédure ne réduira ni un espace boisé classé, ni une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne sera pas de nature à induire de graves risques de nuisance. Par conséquent, cette procédure n'entre pas dans le champ d'application de la révision.

Enfin, cette évolution a pour effet d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser (AU2) de moins de 6 ans. Il est donc possible de recourir à une modification dite de « droit commun », objet de la présente délibération.

Ainsi, en conformité avec l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme, l'ouverture à l'urbanisation de la zone dite « Les Soufflantes » se justifie au regard des éléments suivants :

- ✓ La zone « Les Soufflantes » est une ancienne friche industrielle occupée par Usinor, donc considérée comme étant en partie un terrain urbanisé,
- ✓ Le projet est inscrit en tant que « Projet d'Envergure Régionale » dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France,
- ✓ Situé le long de l'A21, le nouvel échangeur E31 livré en 2022 permet à cette zone de bénéficier d'un accès immédiat à l'autoroute mais également d'être connectée au site tri-modal de la ZAC des Pierres Blanches de Denain, équipée d'un quai public. La zone est désormais suffisamment équipée et desservie pour envisager son développement permettant la mobilisation du foncier à court terme,
- ✓ La requalification de cette zone conforterait l'attractivité de La Porte du Hainaut dans un contexte où l'offre foncière est en décroissance. Les Parcs d'Activités en toute proximité avec celui dit « Les Soufflantes » ne disposent plus de disponibilités foncières. En effet, la commercialisation de terrains sur le Parc dit « des 6 Mariannes » et celui dit « des Pierres Blanches » ont déjà permis l'implantation de plusieurs entreprises,
- ✓ Aucune autre zone à urbaniser possédant des caractéristiques similaires n'est, actuellement, mobilisable à court terme pour permettre le développement économique du territoire en cohérence avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). En particulier, le site « Les Soufflantes » est l'un des rares sites régionaux disposant d'une puissance électrique suffisante (700 MW) pour accueillir un datacenter de grande ampleur,
- ✓ Aucune autre zone à vocation économique n'a connu d'ouverture à l'urbanisation lors d'une précédente évolution du PLUi de La Porte du Hainaut.

Pour rappel et comme prévu par le Code de l'Urbanisme, les étapes suivantes de la procédure de modification (concertation préalable, saisine de l'autorité environnementale et enquête publique) seront prises par arrêté. Une délibération en Conseil Communautaire aura lieu pour approuver totalement cette modification.

La Porte du Hainaut avait précédemment engagé différentes procédures de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et d'évolution du PLUi sur le site « Les Soufflantes ». Ces procédures ne sont aujourd'hui plus d'actualité. Par souci de clarté et de cohérence, il convient d'abroger les délibérations correspondantes.

Dès lors, la requalification de cette dernière empreinte d'Usinor dans le Denaisis constituera un symbole fort pour le territoire et ses habitants, permettant d'achever la transformation d'espaces économiques hérités du passé industriel et d'accompagner la transition vers une économie plus vertueuse.

**Le Conseil communautaire décide :**

- d'approuver les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2Ee dite « Les Soufflantes » située sur la commune d'Escaudain au regard des motivations exprimées précédemment et relatives aux capacités d'urbanisation du secteur et de la faisabilité opérationnelle d'un projet à court terme dans cette zone.
- d'abroger la délibération n°23/098 en date du 3 juillet 2023 relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2Ee « Les Soufflantes » à Escaudain, les délibérations n°23/226 en date du 11 décembre 2023, n°24/126 et n°24/127 en date du 8 juillet 2024 relatives à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Parc d'Activités Les Soufflantes et n°24/266 en date du 16 décembre 2024 relative au lancement de la procédure de déclaration de projet.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 26 janvier 2026

**Acte rendu exécutoire**  
Par publication et dépôt  
au contrôle de légalité  
en date du : 11/02/2026

Par délégation  
La Directrice Juridique  
Cécile LINQUETTE



10/02/2026  
Aymeric ROBIN  
Président de La Porte du Hainaut

**Le Président de La Porte du Hainaut**

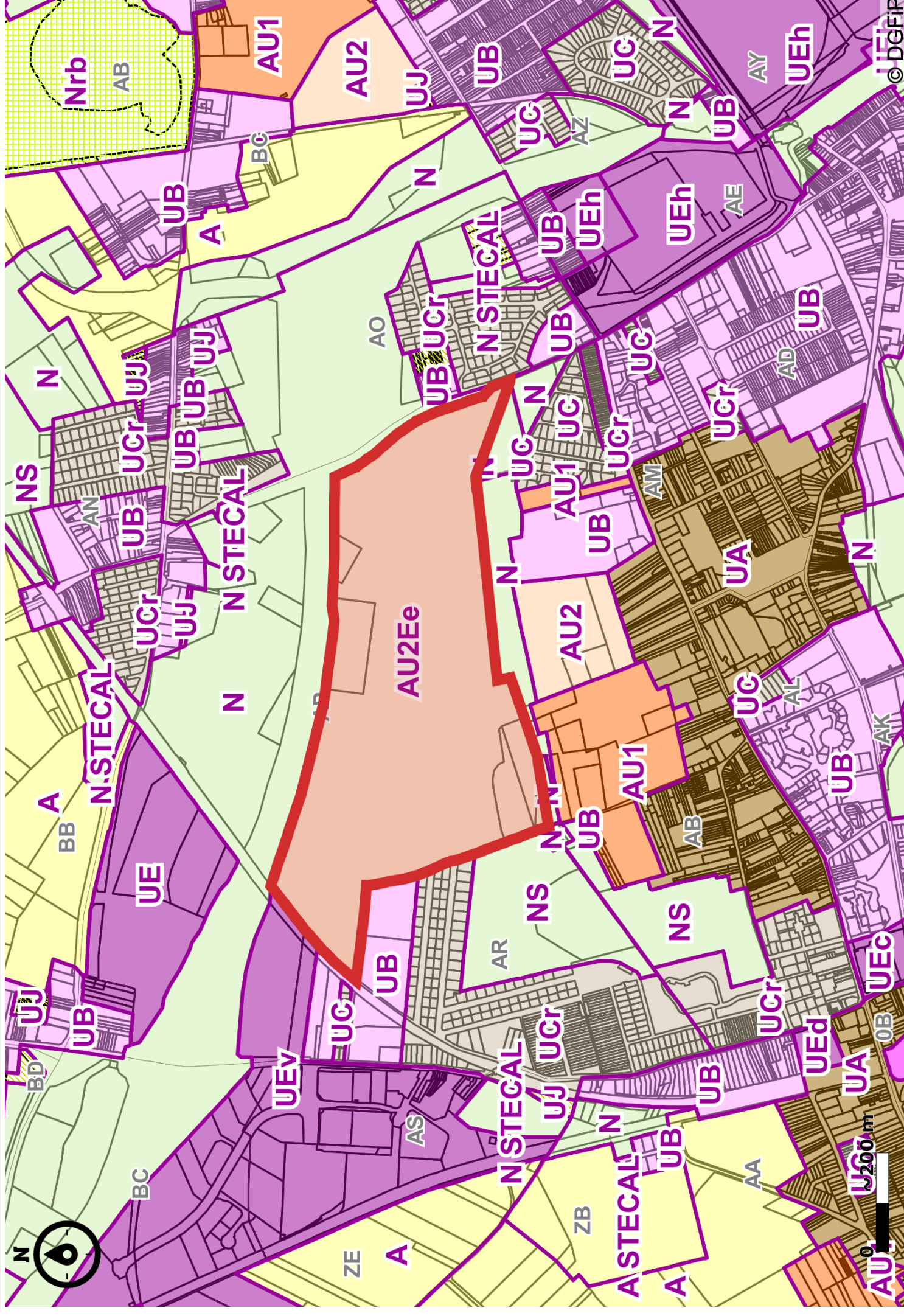
Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours contentieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

**Aymeric ROBIN**



**La Porte  
du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération  
Site Minier de  
Wallers-Arenberg

# Annexe n°1 - Zone dite « Les Soufflantes » »



Zonage PLUi	Section cadastrale	Parcelle	Commune
A			
AU1			
AU2			
N			
Nrb			
UA			
UB			
UC			
UE			
UJ			